



Charte d'adhésion de l'Artisan de Métier de Bouche

A. ENGAGEMENT DE L'ARTISAN DE METIER DE BOUCHE

Concernant l'Entreprise

1. L'Artisan « Métier de Bouche » doit être enregistré au Registre des Métiers.
2. L'Artisan « Métier de Bouche » doit respecter les mesures d'hygiène et de sécurité imposées par la réglementation.
3. L'Artisan « Métier de Bouche » est indépendant et n'adhère pas à une chaîne intégrée.
4. L'Artisan « Métier de Bouche » s'engage à suivre les décisions et les actions votées lors des Assemblées Générales auxquelles il aura été convié.
5. En cas de non présentation de l'adhérent (sans excuse préalable) à l'Assemblée Générale Club des Saveurs et/ou à une manifestation labellisée Club des Saveurs, celui-ci sera considéré comme démissionnaire.
6. L'Artisan « Métier de Bouche » doit être agréé par le Comité Technique du « Club des Saveurs ».
7. Le Comité Technique du « Club des Saveurs » pourra contrôler lui-même ou faire appel à la Répression des Fraudes ou à des organismes de contrôle afin de vérifier le bon respect de la Charte d'Adhésion.
8. Le Comité Technique du « Club des Saveurs », en cas de non respect de la charte « Club des Saveurs », peut à tout moment sanctionner l'Artisan par le retrait de son affiliation au « Club des Saveurs ». Ce retrait oblige l'artisan à retirer de tous ses supports le logo « Club des Saveurs » sous peine judiciaire.
9. L'artisan s'engage à approvisionner régulièrement les restaurateurs avec lesquels il a signé des partenariats annuels.

Concernant les produits

1. L'Artisan « Métier de Bouche » s'engage à valoriser les produits « Club des Saveurs » :
 - ↳ au travers de sa vitrine :
 1. en présentant les produits agréés par le « Club des Saveurs » (produits correspondant aux exigences de la charte) de la façon la plus permanente possible.
 2. en indiquant la localisation des producteurs
 3. en décrivant les produits travaillés.
 - ↳ au travers de documents et outils « Club des Saveurs ».
2. Tous les produits et préparations « Club des Saveurs » présentés, doivent être agréés par le Comité Technique « Club des Saveurs ». L'Artisan doit garantir l'origine des produits « Club des Saveurs ».

B. LA COMMERCIALISATION

1. Chez l'artisan adhérent du Club des Saveurs, les produits « Club des Saveurs » devront être différenciés des autres produits.

C. LA COMMUNICATION

1. L'Artisan « Métier de Bouche » devra posséder de la documentation « Club des Saveurs » qu'il distribuera systématiquement.
2. Le logo de ce partenariat devra être placé :
 - sur les vitrines et/ou façade et/ou stand de manifestations de l'Artisan « Métier de Bouche » adhérent ;
 - sur les produits « Club des Saveurs ».

D. MODALITES D'ADHESION

Tout artisan souhaitant être adhérent du Club des Saveurs devra en effectuer la demande auprès du Comité Technique qui statuera.

Pour cela :

- Les dossiers de demande d'adhésion devront être remis au Comité Technique du Club des Saveurs.
 - Le Comité Technique se réunira afin d'examiner les candidatures.
 - Si le dossier est accepté, l'artisan recevra un certificat d'agrément mentionnant la ou les productions locales valorisées.
 - L'adhésion au Club des Saveurs sera renouvelée chaque année par retour du dossier d'engagement annuel, qui sera envoyé aux artisans adhérents par le Comité Technique.
- Les artisans n'ayant pas retourné le dossier d'engagement annuel avant la date indiquée seront considérés comme démissionnaires.
- L'artisan devra s'acquitter de l'adhésion annuelle de 80€ à l'association du Club des Saveurs.

Je soussigné

Nom de l'entreprise.....

M'engage à respecter les conditions d'adhésion au Club des Saveurs répertoriées dans la présente charte d'adhésion de l'artisan.

Fait àle.....

Signature



Dossier de demande d'adhésion
au
Club des Saveurs
pour l'année 2008/2009

Ce dossier contient une **fiche de demande d'adhésion** au Club des Saveurs
Et une **fiche d'engagement** de l'artisan « métiers de bouche »

à remettre au

Comité technique du Club des Saveurs
Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ariège
21 cours Gabriel Fauré
09000 FOIX
05.61.02.03.26

Une Opération conduite
Par le Comité Interconsulaire de l'Ariège

Fiche de demande d'adhésion
au
Club des Saveurs

Je soussigné

Entreprise :

Adresse.....
.....

Tél.....Fax.....

E-mail.....

Souhaite adhérer au Club des Saveurs dans la catégorie Artisans

Fait àLe.....

Signature du demandeur

Fiche d'engagement

Artisans

2008/2009

Questionnaire d'adhésion et pièces à fournir :

Concernant l'entreprise :

1. Vous exercez votre profession depuis plus de 10 ans ou diplôme niveau Brevet Maîtrise oui non
Si oui, fournissez un justificatif.
 2. Vous appartenez à un signe officiel de qualité ou marque oui non
Si oui, fournissez un justificatif
 3. Vous fournissez un restaurant du Club des Saveurs oui non
Si oui, Nom du (ou des) Restaurant(s) :
 4. Vous faites de l'accueil organisé du public oui non
Si oui, fournir la plaquette touristique
-

Concernant le ou les produits (une fiche par produit ou gamme de produits) :

Produit n°1

1. Utilisez vous de la matière première ariégeoise oui non
Si oui, fournir les factures (ou à défaut si ce n'est pas possible une attestation sur l'honneur argumentée).
 2. Votre produit s'appuie sur une tradition ariégeoise ou une innovation liée aux thèmes de prédilection du Club des Saveurs oui non
Si oui, expliquez
-
-

Produit n°2

1. Utilisez vous de la matière première ariégeoise oui non
Si oui, fournir les factures (ou à défaut si ce n'est pas possible une attestation sur l'honneur argumentée).
 2. Votre produit s'appuie sur une tradition ariégeoise ou une innovation liée aux thèmes de prédilection du Club des Saveurs oui non
Si oui, expliquez
-
-

Produit n°3

1. Utilisez vous de la matière première ariégeoise oui non
Si oui, fournir les factures (ou à défaut si ce n'est pas possible une attestation sur l'honneur argumentée).

2. Votre produit s'appuie sur une tradition ariégeoise ou une innovation liée aux thèmes de prédilection du Club des Saveurs oui non
Si oui, expliquez

Produit n°4

1. Utilisez vous de la matière première ariégeoise oui non
Si oui, fournir les factures (ou à défaut si ce n'est pas possible une attestation sur l'honneur argumentée).

2. Votre produit s'appuie sur une tradition ariégeoise ou une innovation liée aux thèmes de prédilection du Club des Saveurs oui non
Si oui, expliquez

Produit n°5

1. Utilisez vous de la matière première ariégeoise oui non
Si oui, fournir les factures (ou à défaut si ce n'est pas possible une attestation sur l'honneur argumentée).

2. Votre produit s'appuie sur une tradition ariégeoise ou une innovation liée aux thèmes de prédilection du Club des Saveurs oui non
Si oui, expliquez

Je soussigné.....m'engage pour l'année 2008/2009, à signaler immédiatement au Comité Technique du Club des Saveurs toute modification dans mes produits et/ou partenariats qui pourrait survenir en cours d'année.

Fait àLe.....

Signature de l'artisan